

**Les Lumières sous le prisme d'un mot :
l'emploi du mot *citoyen*
dans quelques ouvrages français du XVIII^e
siècle**

Adriana LASTIČOVÁ

Universidad Complutense de Madrid

adrilast@ucm.es

<https://orcid.org/0001-6247-6248>

Resumen

Exploramos en este artículo el empleo de la palabra *citoyen* en la literatura francesa del siglo XVIII antes de que estallara la Revolución de 1789 y de la que es considerada uno de sus símbolos. Hemos seleccionado un corpus de obras de reflexión y de ficción, publicadas entre 1750 y 1770, que consideramos representativas del fenómeno y, al mismo tiempo, contrastivas. Gracias a la base metodológica del análisis del discurso según la Escuela francesa y del enfoque semántico, podemos esbozar las prácticas asociadas a la palabra *citoyen* en el discurso literario en el transcurso del siglo XVIII, así como plantear la cuestión de la intertextualidad entre las obras de reflexión y las de ficción.

Palabras clave: palabra *citoyen*, análisis del discurso literario, semántica del discurso, obras del siglo XVIII.

Résumé

Dans cet article nous nous intéressons à l'emploi du mot *citoyen* dans la littérature française du XVIII^e siècle avant que la Révolution ne commence en 1789 et dont un des symboles est le mot central de l'enquête. Nous travaillerons sur un corpus de quelques œuvres, publiées vers 1750-1770 et que nous croyons assez compact et à la fois contrastif – histoire des idées versus la fiction. L'étude, qui se base sur les apports de l'analyse du discours et la sémantique discursive, nous permettra de relever les pratiques langagières associées au mot *citoyen* dans le discours littéraire du XVIII^e siècle, ainsi que de soulever la question de l'intertextualité due à la répétition de certaines structures syntagmatiques à travers le corpus.

Mots clé : le mot *citoyen*, analyse du discours littéraire, sémantique discursive, œuvres du XVIII^e siècle.

Abstract

This study explores the use and the utilisation of the word *citoyen* in Eighteenth-century French literature before the revolution of 1789, of which the word is considered one of the symbols. We have gathered a corpus of works of reflection

* Artículo recibido el 16/12/2020, aceptado el 16/06/2021.

and fiction, published especially around 1750-1770, which we consider representative of the phenomenon and contrastive at the same time. Thanks to the methodological basis of the discourse analysis and the semantics that have a wide range of descriptive and methodological categories we are able to outline the practices associated with the word *citoyen* in the literary discourse in the course of the eighteenth century and we raise the question of the intertextuality between works of reflection and fiction.

Keywords: word *citoyen*, literary discourse analysis, discourse semantics, Eighteenth-century works.

1. Introduction

Plusieurs mots du vocabulaire français pourraient symboliser la Révolution de 1789 (*la patrie, la nation* entre autres), mais, s'il y avait à choisir un seul mot qui la symbolise et marque pour autant le XVIII^e siècle, celui-ci serait, à notre avis, le mot *citoyen*. C'est aussi un terme très important du vocabulaire culturel de l'Occident depuis les Grecs, dont les multiples réaménagements et transformations du contenu sémantique recouvrent, en une certaine façon, l'histoire de la pensée politique occidentale. Les mots de l'historien allemand Reinhart Koselleck (1990 : 32) illustrent bien cette thèse ; selon lui, le vecteur de la philosophie moderne était le « Bürger » (bourgeois) s'émancipant de la sujétion absolutiste et de la tutelle de l'Église.

Mais il faudrait résister à la tentation de voir dans la Révolution un début absolu : le mot *citoyen* n'est pas un mot nouveau dans la langue française, il s'agit d'un terme classique¹. Nul n'ignore qu'il vient du droit romain qui attachait à la qualité de citoyen des droits civils et des droits politiques dont « la fragmentation a permis à Rome de mener une politique originale d'assimilation progressive des peuples conquis » (Lefebvre-Teillard, 1993 : 34), et le problème des droits civiques a été discuté en France bien avant 1789. Ainsi, par exemple, dix éditions de *Devoirs de l'homme et du citoyen* de Samuel von Pufendorf (traduit en français par Jean Barbeyrac) publiées en France au cours du XVIII^e siècle montrent non seulement le succès durable de cet ouvrage, mais elles témoignent aussi de la discussion sur ce problème et l'existence et l'emploi du mot *citoyen* avant la Révolution. Certes, on accepte généralement que sous la Révolution le citoyen devient un titre universel de tous les hommes, mais il sied de souligner que les idées, les valeurs, les vertus et les principes que la Révolution a érigés en fondement et en ferment des transformations auxquelles elle a procédé, ont un passé

¹ En français le nom *citoyen* est attesté en 1154 sous la forme de *citeain* ('habitant d'une ville') dans le *Roman de Troie* de Benoît de Sainte Maure. Voir à ce sujet le *Dictionnaire étymologique de la langue française* par Albert Dauzat (1938) ou le site du Centre national de ressources textuelles et lexicales (<https://cnrtl.fr>).

qui remonte pour le moins aux années 1740-1750. Et même bien avant, comme l'a constaté Paul Hazard (1961 : 419) :

Toutes les attitudes mentales dont l'ensemble aboutira à la Révolution française ont été prises avant la fin du règne de Louis XVI. Le pacte social, la délégation du pouvoir, le droit de révolte des sujets contre le prince : vieilles histoires, vers 1760 ! Il y a trois quarts de siècle, et plus, qu'on les discutait au grand jour.

Et toute cette fermentation sociale et politique a sa contrepartie dans le vocabulaire, comme l'a bien montré Gunnar von Proschwitz (1966) dans son étude *Le vocabulaire politique au XVIII^e siècle avant et après la Révolution. Scission ou continuité ?* Il défend la thèse d'une unité et continuité du vocabulaire politique au XVIII^e siècle contre l'impression d'une scission que certains manuels veulent nous donner et qui présentent la Révolution comme une époque d'éclosion subite d'une grande quantité de mots inconnus la veille. Justement dans le langage de la Révolution on y retrouve des notions héritées de la tradition des Lumières ou d'époques plus éloignées et voilà donc notre intérêt pour le mot et la notion de citoyen avant 1789.

Il faudrait penser aussi à la thèse de Mikhaïl Bakhtine (1977 : 38) selon laquelle « le lexique constitue aussi l'indicateur le plus sensible des transformations sociales, même là où elles ne font que commencer » et cette recherche vient de l'idée que le mot *citoyen* a subi des transformations bien avant que la Révolution commence. Partant de l'ancienne thèse scolaire selon laquelle les grands écrivains du XVIII^e siècle avaient contribué au foisonnement idéologique prérévolutionnaire et pourquoi pas révolutionnaire, ce travail se propose d'explorer la piste de ce mot d'usage politique dans les œuvres littéraires françaises publiées avant 1789 et d'en déterminer l'emploi et l'usage dans les écrits philosophiques et la fiction et d'établir, si possible, un éventuel lien entre le développement de la pensée et le développement du vocabulaire.

Nous allons nous situer vers 1750-1770, au seuil des Lumières triomphantes² et, en nous servant de la base méthodologique ouverte par les études de l'analyse du discours (AD) et de la sémantique textuelle, nous prétendons suivre la signification du mot *citoyen* pour dresser le profil discursif du terme et déterminer quelles valeurs il véhicule à ce moment historique précis ou évaluer éventuellement un écart par rapport à l'usage moyen antérieur. Notre travail sera une étude sémasiologique synchronique, sans exclure pourtant la vision diachronique du mot au cours de l'histoire. Dans la présente étude fonctionnelle, nous allons poursuivre donc deux grands objectifs :

² Nous empruntons ce terme à Delon & Malandain (1996), mais il est vrai que d'autres chercheurs l'ont utilisé aussi, comme par exemple Simone Balayé et Jean Roussel dans leur présentation du numéro spécial de la revue *Dix-huitième Siècle* n°14 (1982).

- 1) cerner le terme et l'idée chez des auteurs choisis et en évaluer l'impact, inclus du point de vue de la stratégie littéraire ou esthétique
- 2) établir les liens avec notre époque ou l'histoire de l'humanité grâce aux références intertextuelles.

2. Choix du corpus et de la méthode

Les données présentées ici sont issues de textes littéraires français du XVIII^e siècle, publiées notamment dans les années 1750-1770. Il y a déjà longtemps que Daniel Mornet (1989 : 24) dans son célèbre ouvrage *Les origines intellectuelles de la Révolution française* a repéré les années 50 comme « une période-charnière de l'histoire intellectuelle du XVIII^e siècle, jalonnée par la parution de quelques ouvrages-clés des Lumières ». Selon le linguiste Ferdinand Brunot (1966 : 22), l'époque autour de 1750 est une « magnifique période » où tout un monde de connaissances, de réflexions, de doctrines apparaît. En outre, selon l'historien Frédéric Bidouze (1998 : 100) l'utilisation de notre mot se fait « plus fréquente et plus populaire à partir de 1750 », notamment à travers les remontrances parlementaires ; les parlements provinciaux sont « de véritables concurrents de l'absolutisme monarchique et sapent patiemment et sans relâche les fondements de l'Ancien Régime ». Notre mot est assez fréquent dans la presse du XVIII^e siècle, c'est ainsi que Jean Sgard (1986 : 249) remarque que :

[...] contrairement à ce qu'on pourrait croire, le culte de la patrie, du patriotisme, l'enthousiasme collectif et la vertu d'un mot comme *citoyen* ne datent pas de 1791 ou 1793, ils remontent aux années soixante du XVIII^e siècle, lorsque la France s'était découverte une nouvelle passion, largement propagée par les journaux et gazettes d'agriculture, de commerce ou de santé : le développement économique.

La presse serait aussi une excellente source documentaire, mais nous avons voulu donner la priorité à la littérature dans cette étude. Soulignons, néanmoins, que nous avons pu repérer quelques journaux du XVIII^e siècle portant le mot *citoyen* même dans leur titre (*Le Citoyen* de 1755 avec 12 numéros publiés ou *Ephémérides du Citoyen* avec 47 volumes publiés entre 1765-1772, par exemple) ce qui confirme l'emploi assez fréquent de notre terme au cours des Lumières. Si nous avons donné préférence aux œuvres littéraires, c'est aussi pour pouvoir souligner l'aspect sociologique de la littérature et son rôle dans la transmission des idées et des valeurs qui sous-tendent nos sociétés modernes, car auprès de la question théorique ou historique traditionnelle : « qu'est-ce que la littérature ? » se pose aujourd'hui une question critique et politique : « que peut la littérature ? », très bien retenue par Antoine Compagnon, écrivain et professeur au Collège de France, dans sa leçon inaugurale prononcée le 30 novembre 2006. Pour confronter alors des auteurs emblématiques et d'autres moins connus et moins étudiés, nous avons retenu alors les œuvres suivantes : les *Considérations sur les*

mœurs de ce siècle de Duclos (1751), le *Traité sur la tolérance* (1763) et le *Dictionnaire philosophique* (1764-1769) de Voltaire et les deux discours de Jean-Jacques Rousseau : *Discours sur les Sciences et les Arts* (1750) et *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755), du côté de la littérature d'idée qui se met en place justement au cours du XVIII^e siècle ; tandis que quelques romans libertins vont nous offrir un petit échantillon de la fiction et un cadre bien inattendu pour un mot comme *citoyen*, pourtant nous y avons détecté ce terme à plusieurs reprises : *Thérèse philosophe* (1748), attribué à Boyer d'Argens, *Les Bijoux Indiscrets* de Diderot, paru aussi en 1748, et *Mémoires de Suzon* (1778), anonyme. Il faut remarquer aussi que le choix d'avoir présenté ici certaines œuvres plutôt que d'autres fut guidé par l'exemplarité du phénomène étudié dans les œuvres retenues³.

Méthodologiquement notre réflexion sera une étude sémasiologique et a été inspirée par certaines prémisses propres à l'analyse du discours de l'École française et aussi par la sémantique textuelle de François Rastier. Ces positionnements théoriques partagent un questionnement commun sur la construction et la production de sens en discours, inclus les œuvres littéraires. En plus, l'arrière-plan épistémologique de ces théories souligne justement la part historique, sociale et symbolique du langage et nous permettra de dégager la conception du citoyen qui ressort de ces œuvres à travers le dispositif textuel.

L'analyse se centrera d'abord sur l'étude du cotexte du mot *citoyen* au niveau du profil phrastique (les positions récurrentes du terme et sa saillance, qui forment le *profil syntaxique*, et ses associations lexicales spécifiques qui définissent le *profil lexical*). Ensuite, le niveau transphrastique sera abordé par l'étude des mécanismes linguistico-discursifs des reprises (comme l'anaphore ou la coréférence) et des réseaux isotopiques de notre mot au sein du paragraphe et du texte (*profil textuel*). La dynamique textuelle sera ainsi évoquée et nous allons cerner des mots cooccurrents les plus fréquemment utilisés de notre terme en discours littéraire qui jouent un rôle dans la détermination du sens aussi (sémantique associative)⁴. Ces observations nous permettront de construire le réseau ou le champ associatif de notre terme vers le milieu du XVIII^e siècle.

Nous nous intéressons ici au mot en discours, c'est-à-dire à l'usage de la langue. Dit autrement, nous ne visons ni le lexique ni le vocabulaire, notre objectif est l'opération de nomination/désignation actualisée dans

³ La recherche a été effectuée initialement sur un corpus plus large – pour plus de détails nous renvoyons à notre Thèse de doctorat (Lastičová, 2020) –, nous ne présentons ici que les ouvrages les plus intéressants et les plus exemplaires quant aux résultats obtenus.

⁴ Nous nous sommes inspirée, dans notre approche méthodologique, par les thèses d'Iva Novakova, professeur de linguistique à l'Université Grenoble Alpes, notamment quant à la division de l'analyse en deux parties (au niveau phrastique et au niveau transphrastique – textuel) et aussi par les théories sémantiques de François Rastier. Nous renvoyons à la bibliographie à la fin de l'article.

l'usage, ici dans le discours littéraire des écrivains choisis. Et là, il faut souligner que l'on ne nomme pas simplement par un nom, mais aussi par son cotexte, c'est-à-dire par l'article, l'adjectif, le complément ou le verbe qui accompagnent ce nom (aspect combinatoire du discours). C'est pour cette raison que nous nous sommes décidée pour une approche syntagmatique, car aucun signe linguistique ne réfère pas, « la propriété de susciter des images mentales est propre aux syntagmes » pour reprendre les mots de François Rastier (1989 : 253). Ou pour citer Roland Barthes (1985 : 295) :

Une précision d'abord sur le mot *sens* : dans l'analyse du récit, on ne cherche pas à trouver des signifiés que j'appellerai pleins, des signifiés lexicaux, des sens dans l'acceptation courante du mot. Nous appelons « sens » tout type de corrélation intra-textuelle ou extra-textuelle, c'est-à-dire tout trait du récit qui renvoie à un autre moment du récit ou à un autre lieu de la culture nécessaire pour lire le récit : tous les types d'anaphore, de cataphore, bref de « diaphore » [...], toutes les corrélations paradigmatiques et syntagmatiques, tous les faits de signification et aussi les faits de distribution. Je le répète, le sens n'est donc pas un signifié plein, tel que je pourrais le trouver dans un dictionnaire, fût-il du Récit ; c'est essentiellement une corrélation.

Notre étude sera croisée aussi avec un fil relevant de l'intertextualité, car le bilan dressé pour les œuvres de réflexion sera contrasté avec les résonances éventuelles dans des œuvres de fiction. Nous n'allons pas oublier non plus la dimension proprement littéraire ou esthétique et c'est pour cette raison que notre étude va articuler les faits linguistiques à une visée pragmatique : nous allons vérifier aussi la constante corrélation unissant le mot *citoyen* et le cadre d'action des textes retenus, dans lesquels d'un côté s'impose la nécessité de travailler un usage du langage et pas seulement parce qu'il faut communiquer un matériau à visées extralinguistiques, mais de l'autre il faut aussi séduire, agir, tromper ou jouer des ambiguïtés (par exemple dans les romans libertins comme *Les Bijoux Indiscrets* ou *Mémoires de Suzon* ou dans le *Traité sur la tolérance* de Voltaire).

3. Analyse du mot au niveau phrastique

En premier lieu, il est intéressant de constater que l'usage du mot *citoyen* n'est pas confiné à des textes juridiques, le terme est bien présent dans la littérature et dans des registres discursifs disjoints. Cette extension du mot est peut-être due à l'apparition de la littérature bourgeoise au XVIII^e siècle, un facteur bien relevé par Reinhart Koselleck (1990 : 293) : « Le langage politique qui était jusqu'au milieu du XVIII^e siècle le monopole de la noblesse, des juristes et des clercs s'est ouvert à la couche cultivée de la bourgeoisie qui l'a rapidement dominé ». La présence de notre terme dans

les romans ou les contes prouve aussi « l'adaptation de l'écriture philosophique à des formes plus légères » (Lilti, 2019 : 274) au cours du XVIII^e siècle et peut être associée au projet éducatif des Lumières pour éclairer le peuple.

Le profil syntaxique du mot témoigne encore d'une certaine passivité du citoyen, car on relève que le citoyen est rarement le sujet de la phrase, l'agent même de l'action. C'est justement la position « sujet » qui est la position prototypique de l'agent (Veniard, 2007 : 237) ; en plus l'analyse verbale cotextuelle montre que notre mot-cible est souvent accompagné par des verbes qui marquent une empreinte de la passivité, ce qui met l'accent sur le fait que l'action est portée sur le citoyen et on décèle ainsi par exemple : « il n'est pas permis à un citoyen », « tuer/rouer un citoyen », « égorger/massacrer quatre mille citoyens ou « ôter des prérogatives à un citoyen » (Voltaire) ou « interdire à leurs citoyens », « ne plus avoir des citoyens » (Rousseau). On présuppose que le discours de la Révolution renversera cette situation⁵. Néanmoins, le mot se trouve souvent dans une position saillante à la fin de l'énoncé ou du paragraphe.

Pour établir le profil lexical on doit observer d'abord la capacité du terme de s'associer avec d'autres mots : des adjectifs ou d'autres collocatifs (verbaux ou nominaux). Nous avons obtenu la liste des mots apparaissant régulièrement à côté de notre terme, voir le tableau 1 ci-dessous.

Dans nos textes, nous avons détecté quelques emplois qui peuvent être définis comme un simple « titre de politesse », c'est-à-dire un appellatif, une façon de s'adresser à une personne qui n'est pas liée au statut juridique et politique de cette personne (surtout chez Rousseau, notamment dans la lettre *À la République de Genève*, qui constitue la première partie du second Discours) ou qui sont comme un titre anoblissant pour les non-nobles (Jean Calas chez Voltaire). En général l'expression prend une connotation laudative, affective et patriotique, désignant le « bon citoyen », digne de ce nom (cette association est reprise aussi par les dictionnaires de l'époque).

On constate aussi dans notre liste que le terme est axiologique, c'est l'adjectif qui porte la charge symbolique, énonçant un jugement de valeur. Ceci se manifeste par la fréquence d'adjectifs mélioratifs dans les emplois substantifs (*bon, meilleur, vertueux, zélé, utile* semblent de loin être les plus fréquents) et aussi par les emplois attributs et adjectifs.

DUCLOS	VOLTAIRE	ROUSSEAU	ROMANCIERS LIBERTINS
<i>tous les citoyens</i>		<i>tous les citoyens</i>	<i>tous les citoyens</i>

⁵ Nous renvoyons à l'étude du linguiste Denis Slakta (1971) dans laquelle il a analysé le fonctionnement de la notion *citoyen* dans les *Cahiers de doléances* et a déterminé une nouvelle position énonciative qui porte essentiellement sur le syntagme verbal spécifié dans l'acte de demande.

DUCLOS	VOLTAIRE	ROUSSEAU	ROMANCIERS LIBERTINS
	<i>tout citoyen/chaque citoyen</i>	<i>tout citoyen</i>	
	tous les <i>droits</i> des citoyens/prérogative de citoyen	les <i>droits</i> des citoyens	
	<i>meilleur</i> citoyen	nos <i>meilleurs</i> citoyens	
<i>bon</i> citoyen	ce <i>bon</i> citoyen		<i>bons</i> citoyens
<i>malheureuse</i> classe de citoyens	<i>malheureuse</i> famille de citoyens		
	<i>maisons</i> des citoyens	<i>maisons</i> des citoyens	
		mes concitoyens	nos/leurs concitoyens
	tuer un citoyen	le sang des citoyens fut <i>sacrifié</i>	des citoyens <i>sacrifiés</i>
	veiller sur <i>la vie d'un citoyen</i>		mettre en péril <i>la vie d'un citoyen</i>
	le citoyen <i>parmi</i> nous		<i>parmi</i> les citoyens
	il n'était pas permis à un citoyen	ils avaient interdit à leurs citoyens	
les sentiments des citoyens		<i>l'amour</i> des citoyens le cœur des citoyens	<i>l'amour</i> des citoyens
		tout citoyen <i>inutile</i>	le citoyen qui pourrait devenir <i>utile</i>
		le bonheur des citoyens	la tranquillité des citoyens
		citoyen <i>vertueux</i>	ses citoyens <i>vertueux</i>
		les cris de tant de citoyens	

Tableau 1. Le mot *citoyen* à travers notre corpus

En plus, on note que la majorité des adjectifs utilisés visent à installer le sujet dans une situation de citoyen modèle qui s'intéresse au bien public, à la patrie, à la communauté (Duclos, Voltaire, Rousseau). On a détecté des adjectifs dépréciatifs ou au moins avec une connotation négative, notamment chez Voltaire (*citoyens accablés, pauvres citoyens, malheureux citoyen*), mais c'est ainsi que son citoyen renvoie à l'imaginaire de l'injustice et des abus du pouvoir dont l'homme, chaque homme, doit être protégé. L'opposition nette entre un terme laudatif, *citoyen*, et un autre mot plutôt péjoratif est forte et c'est de cette façon qu'elle attire l'attention. Voltaire recourt à « l'esthétique de l'image frappante », pour emprunter le terme à Anne-Marie Garagnon (2008), il utilise les métaphores, les hyperboles et le

jeu entre les déterminants *un / chaque / tous*. Ceci prouve que Voltaire exploite au maximum les faits de l'affaire Calas pour s'adresser au plus large lectorat, pour mobiliser les élites et faire reconnaître ainsi l'innocence de Jean Calas et condamner le fanatisme religieux⁶. C'est aussi le syntagme « tout citoyen inutile » chez Rousseau qu'il faudrait remarquer. Il marque, d'une certaine façon, une attitude critique de Jean-Jacques vers la société de son temps et aussi vers le mauvais usage du mot *citoyen* et, du point de vue linguistique et littéraire, il s'agit d'une expression originale. L'association du terme *citoyen* (sème positif +) et de l'adjectif *inutile* (sème négatif -) est fort intéressante et provocatrice ; d'ailleurs, comme toujours chez Rousseau (rappelons-nous de « l'homme est né libre et partout il est dans les fers »)⁷. Nous avons pu constater que le citoyen utile est dans l'air du temps et fait partie des mœurs de l'époque (Duclos et aussi les romanciers libertins), mais l'association avec l'adjectif *inutile*, c'est la force novatrice et saisissante du discours de Rousseau. Il s'agit d'une sorte d'antithèse, une figure bien présente chez lui et la plus efficace de son style.

On note aussi la présence des prépositions *avec* ou *parmi* avec le mot *citoyen* : à notre avis, ces emplois confirment et soulignent que le mot *citoyen* est un terme de relation avec les autres individus.

Nous relevons aussi que le substantif *citoyen* est accompagné par les déterminants *tout, tous, chaque* dont on aime bien le jeu de dénomination entre une totalité distributive qui tient compte de chaque élément (*chaque citoyen*) et une totalité dénombrée, envisagée comme un total (*tous les citoyens*), notamment chez Voltaire. Nous avons pu constituer une échelle selon les occurrences de notre mot dans ses deux œuvres retenues :

un citoyen → quatre mille de citoyens → tout citoyen → chaque citoyen → tous les citoyens

A notre avis, cette échelle confirmerait clairement la généralisation du cas de Jean Calas (voir le recours aux déterminants *un, chaque, tout, tous les* et surtout ce mouvement ascendant de « *un citoyen* » vers « *tous les citoyens* »), l'auteur plaide la cause d'un citoyen concret, mais en fait il plaide pour tous les hommes et offrir une œuvre capable de transcender le contexte dans lequel elle a été produite, n'est-ce pas même la prétention constitutive de la littérature⁸ ?

Le syntagme *la vie d'un citoyen* est assez récurrent, surtout si le citoyen est en péril, et laisse envisager que la vie d'un citoyen est considérée comme quelque chose de digne et sacré, au moins dans les textes littéraires.

⁶ On peut dire même que Voltaire recourt aux attitudes théâtrales, comme l'a constaté, à juste titre, Jacques van den Heuvel (1982 : 22), « la matière Calas devient une excellente tragédie, la meilleure que Voltaire à son dire ait jamais fait représenter ».

⁷ La célèbre première phrase du premier chapitre de son *Contrat social*.

⁸ Voir la progression remarquable des ventes du *Traité sur la tolérance* en France en janvier 2015, suite aux attaques terroristes du 7 et du 9 janvier 2015 (*Charlie Hebdo*).

Une idée à laquelle nous nous sommes bien accoutumés dans la société moderne, pourtant il n'en était pas ainsi pendant l'Ancien Régime et il faudrait souligner la sensibilisation des écrivains de l'époque à ce type de questions. La récurrence du syntagme *les droits des citoyens* dans les textes trente ou quarante ans antérieurs à la prise de la Bastille prouvent aussi que ce syntagme n'est pas une invention révolutionnaire.

Chez Rousseau on détecte l'association de notre terme au langage de l'action et de la passion, représentée linguistiquement dans les syntagmes « le sang des citoyens », « le poignard levé sur leurs concitoyens » ou « les cris de tant de citoyens », ce qui serait la confirmation de la thèse de Jean Starobinski (2006 : 240), selon lequel le langage théorique, comme *citoyen* par exemple, s'allie chez Rousseau avec la passion, la fureur, la force, et nous y ajoutons l'action : « sans rien perdre de son éclat, le langage limpide des principes devient la parole tranchante de l'action ».

On discerne, chez le même auteur, quelques emplois du mot *citoyen* en tant qu'appellatifs allocutifs, majoritairement dans la lettre *À la République de Genève*, qui constitue la première partie du second Discours. On y perçoit une certaine affectivité dans l'emploi du mot (« pénétré d'une affection... pour mes concitoyens éloignés », « mes chers concitoyens », « nos meilleurs citoyens ces zélés »), affectivité qui n'est pas propre au style impassible, intellectuel d'un discours. Rousseau, plein de nostalgie, se rappelle « avec la plus douce émotion » sa patrie et prend en charge son discours (« j'aurais cherché, mes chers concitoyens, je l'avoue avec joie, je ne me rappelle point »).

Nos observations ont démontré aussi que certains syntagmes avec notre mot dans les textes libertins sont les mêmes que ceux que nous avons repérés dans les œuvres de réflexion (*citoyen utile, le bonheur des citoyens, citoyen vertueux, mettre en péril la vie d'un citoyen, ce bon citoyen*). L'analyse du discours vise justement la répétition de certaines formes et en ce qui concerne les sémèmes lexicaux les relations d'identité sont assez nombreuses entre les textes de réflexion et ceux de fiction (voir encore une fois la Figure 1, en italique).

Ces morceaux que nous avons détectés à plusieurs reprises témoignent d'une certaine régularité, dispersée dans le corpus, mais ils seraient, épistémologiquement, la confirmation du concept d'intertexte. C'est Julia Kristeva qui a introduit pour la première fois cette notion en 1969 en tant que développement du concept de dialogisme de Bakhtine, selon lequel on peut établir des liens même entre un simple mot et les textes produits antérieurement et aussi postérieurement :

Tout membre d'une collectivité parlante trouve non pas des mots neutres « linguistiques », libres des appréciations et des orientations d'autrui, mais des mots habités par des voix autres. Il les reçoit par la voix d'autrui, emplis de la voix d'autrui. Tout mot de son propre contexte

provient d'un autre contexte, déjà marqué par l'interprétation d'autrui. Sa pensée ne rencontre que des mots déjà occupés (Bakhtine, 1963/1970 : 263).

Kristeva (1970 : 87), à son tour, définit le statut du mot ainsi :
Le statut du mot se définit a/horizontalement : le mot dans le texte appartient à la fois au sujet de l'écriture et au destinataire, et b/verticalement : le mot dans le texte est orienté vers le corpus littéraire antérieur ou synchrone.

Il faudrait remarquer aussi que la saisie de l'interdiscours ou de l'intertextualité⁹ est syntaxique, d'où l'importance de l'approche syntagmatique que nous avons choisie comme notre base méthodologique dans la première phase de l'étude. Ce rapprochement entre textes, que nous sommes en train d'observer ici à travers les syntagmes concernant le mot *citoyen*, témoignent d'une systématique non seulement au cours du XVIII^e siècle, mais à l'intérieur d'une aire culturelle donnée ou pour reprendre les mots de Claude Reichler (1981 : 91) « des lignes de force d'une culture entière ». En fait, la circulation des syntagmes comme *citoyen utile*, *le bonheur des citoyens*, *citoyen vertueux*, *mettre en péril la vie d'un citoyen* avant, au cours du XVIII^e siècle et aussi après, pourrait être associée, du point de vue anthropologique, au vocabulaire culturel de l'Occident depuis les Grecs et synthétise, d'une certaine façon, la pensée politique occidentale. C'est ainsi que l'intertextualité met en relief « les liens que l'anthropologique, le narratif et l'esthétique entretiennent avec une modélisation sémiotique » (Reichler, 1981 : 84) et aide, à notre avis, à entrevoir la transmission des valeurs sociales et culturelles au cours du temps.

Nous voudrions faire aussi quelques remarques concernant le mot dans sa version féminine, *citoyenne* : il n'est pas très fréquent. Dominique Godineau (1988) a repéré déjà son faible usage : 30 occurrences de citoyenne(s) contre 4 544 occurrences de citoyen(s) dans la banque de données de *Frantext* et a publié les résultats dans son article « Autour du mot citoyenne ». Du point de vue de notre recherche il est dommage que l'auteur ne touche pas l'étude de l'intégration syntagmatique du mot.

Dans notre corpus de réflexion on a trouvé une seule occurrence chez Rousseau, dans la Dédicace de son second Discours, « aimables et vertueuses citoyennes », l'écrivain honore ses compatriotes, femmes de Genève, il souligne leur amabilité, leur vertu et leur qualité de bonnes épouses, mais ces épanchements de l'auteur n'arrivent pas à dissimuler l'idée fondamentale que les femmes ne sauraient se voir reconnaître de rôle qu'à travers

⁹ Une précision terminologique : l'interdiscours est une notion qui peut être reliée avec la notion du dialogisme ou de l'intertextualité. Selon Dominique Maingueneau (2009 : 78), « elles ont un sens équivalent, mais elles sont employées dans des domaines différents ». On parle de l'intertextualité à propos de la littérature, donc c'est ce terme que nous allons utiliser ici.

l'influence qu'elles peuvent exercer sur leurs maris. Mais notre corpus de fiction, les textes libertins, prouvent que leurs auteurs peuvent se montrer plus avancés que d'autres¹⁰, nous sommes d'accord avec Colas Duflo (2019 : 288) :

Il est peu d'endroits où se tiennent des discours aussi radicaux sur la condition des femmes sous l'Ancien Régime et la place que leur réserve une société patriarcale et catholique que dans toutes ces variantes de « nonnes babillardes » qui échangent depuis *La Religieuse en chemise* de tendres caresses et de verts propos.

C'est ainsi que nous avons décelé plus d'occurrences du mot *citoyenne* dans un seul roman libertin que dans le reste du corpus. Ce fait est peut-être dû à la date de composition du roman libertin, 1778. Trois occurrences se trouvent dans le pamphlet intitulé *La perle des plans économiques ou la Chimère raisonnable*, qui est un appendice aux *Mémoires de Suzon*. C'est un texte satirique qui se moque de la doctrine physiocratique, qui signale que la police, qui devrait être défenseur des mœurs, obtient des bénéfices illicites de la prostitution. Pour remédier à cette situation l'auteur propose l'institution de maisons publiques de prostitution, qui appartiendraient à l'État. Ceci est important à signaler, car les citoyennes du texte sont toutes des prostituées. Le terme y est aligné avec les expressions propres d'un discours politique ou philosophique : « les services rendus à la République », « les paisibles lois » ou « la Patrie » et associé au symbole d'une femme libre, qui n'est pas assujéti à un père ou un mari, la prostituée. C'est ici « la transformation satirique, fondée sur l'écart, la "disconvenance" en termes classiques, entre le sujet et le style, selon les définitions de G. Genette » (Rabau, 2002 : 113-114) : le mot *citoyenne* et d'autres expressions accompagnatrices comme « la Patrie, les services rendus à la République, etc. » sont en contraste avec le thème, la maison publique de prostitution, et c'est justement ce contraste qui assure le travestissement burlesque et la contradiction ironique. À son tour, l'ironie exige aussi une intelligibilité entre le producteur et le destinataire, c'est-à-dire un contexte commun et un lecteur connaisseur, sans lesquels cette contradiction entre le langage so-

¹⁰ Ajoutons que l'anonymat et la circulation clandestine de ces œuvres facilitent la hardiesse des idées y exprimées : la figure héroïque du Philosophe éclairant le public au péril de sa vie est un grand mythe des Lumières, un idéal qui reste lointain de la réalité historique du XVIII^e siècle, très bien repéré par Antoine Lilti (2019) dans son ouvrage récent *L'Héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*. Lilti (2019 : 307) fait remarquer que les philosophes des Lumières sont d'abord préoccupés par la multiplicité des liens de dépendance qui les maintiennent dans une hétéronomie et les éloignent de l'idéal héroïque de la *parrésia* et que même les grands auteurs de l'époque, Diderot par exemple, ne publient pas souvent les textes les plus audacieux ou les plus subversifs ou les publient « dans une gazette manuscrite, qui n'est diffusée qu'auprès d'un petit nombre de têtes couronnées et de grands aristocrates européens ».

lennel et le thème ne saurait éclater puisqu'elle doit reposer sur une compli-
cité/un pacte de lecture. Vu notre propos, il est encore plus important de
signaler que le mot, même dans sa forme féminine, circule là, avant la Ré-
volution. De plus, associé aux termes comme « la république, les lois », ce
qui confirme, à notre avis, que l'idée de la femme en tant que citoyenne
avance peu à peu, en dépit du fait qu'il faudra attendre jusqu'au XX^e siècle
pour la pleine reconnaissance de la citoyenneté aux femmes.

L'analyse des énoncés contenant le mot *citoyen* et l'étude contrastive
des œuvres prouvent aussi que notre mot est un carrefour d'idées et d'émo-
tions, de raison et d'affectivité comme l'ont bien perçu les auteurs des textes
sélectionnés. On dirait aussi que le choix du mot *citoyen* se répartit selon les
prises de position des auteurs et chaque auteur correspond ainsi à une sen-
sibilité qui épouse l'évolution des idées du siècle. Serait-il ici une confirma-
tion de la thèse, si typique en l'analyse du discours, que l'idéologie prime sur
le genre et les conditions de production ? (Mazière, 2005 : 99). Ainsi, Duclos
croit en un bon citoyen actif, un honnête homme qui s'intéresse au bien pu-
blic. Chez Voltaire on a détecté deux traits majeurs du terme : sa naissance
dans un contexte antireligieux et sa portée revendicatrice et universelle de
droits essentiels dont le premier : le droit de vivre et de vivre en toute quié-
tude dans sa propre culture. Chez Rousseau on souligne une première diffé-
rence : le citoyen signifie aussi des devoirs. Dans les deux œuvres choisies
de Voltaire le citoyen désigne un statut protecteur, dans les Discours de
Rousseau une obligation participative, l'un pense à faire une barrière aux
abus, l'autre forge peu à peu une vision moderne de la collectivité démocra-
tique, ce qui confirme la thèse de Michel Launay (1972 : 118) que Rousseau
est un *écrivain politique* déjà dans ses deux Discours, avant de rédiger le
Contrat social ou *Émile*.

Chez les trois auteurs on peut dégager en plus un écart par rapport à
l'usage moyen du mot (car le mot *citoyen* dans leurs textes ne désigne pas
tout simplement un habitant d'une ville comme le signalent les diction-
naires de l'époque), nous y avons aussi la preuve de la thèse que le cotexte
est primordial dans l'actualisation du sens du mot, il configure en fait sa
potentialité sémantique.

4. Analyse du mot au niveau textuel

Nous allons poursuivre notre étude par l'observation des phéno-
mènes linguistiques qui constituent le profil discursif de notre terme au ni-
veau transphrastique, c'est-à-dire au sein du paragraphe et du texte.

Dans les reprises discursives de nos deux textes voltairiens on ob-
serve que certains emplois du terme *citoyen* sont ressentis comme sémanti-
quement proches de celui de l'homme et attestent d'une empreinte huma-
niste et d'une vision large (*citoyen de l'Univers*, par exemple) qui soulignent
le composant inhérent du mot citoyen : l'homme.

Telle est donc la condition humaine, que souhaiter la grandeur de son pays c'est souhaiter du mal à ses voisins. Celui qui voudrait que sa patrie ne fût jamais ni plus grande ni plus petite, ni plus riche ni plus pauvre serait le *citoyen* de l'univers (Voltaire, 1967 : 337).

Chez Rousseau, les données mettent en évidence que le sens du mot *citoyen* dans les deux Discours comporte une composante pragmatique critique : c'est un mot qui dénonce l'état de la société et dans ce sens il rejoint le ton critique général des deux ouvrages. C'est aussi un mot qui dénonce son propre mauvais usage. En guise d'exemple :

A/ Ce que la réflexion nous apprend là-dessus, l'observation le confirme parfaitement : l'homme sauvage et l'homme policé diffèrent tellement par le fond du cœur et des inclinations que ce qui fait le bonheur suprême de l'un réduirait l'autre au désespoir. Le premier ne respire que le repos et la liberté, il ne veut que vivre et rester oisif, et l'ataraxie même du stoïcien n'approche pas de sa profonde indifférence pour tout autre objet. Au contraire, le *citoyen* toujours actif sue, s'agite, se tourmente sans cesse pour chercher des occupations encore plus laborieuses [...] (Rousseau, 1971 : 246).

B/ Nous avons des physiciens, des géomètres, des chimistes, des astronomes, des poètes, des musiciens, des peintres ; nous n'avons plus de *citoyens* ; ou s'il nous en reste encore, dispersés dans nos campagnes abandonnées, ils y périssent indigents et méprisés. Tel est l'état où sont réduits, tels sont les sentiments qu'obtiennent de nous ceux qui nous donnent du pain, et qui donnent du lait à nos enfants (Rousseau, 1971 : 66).

Ces deux extraits peuvent nous offrir la réponse à la question suivante : qu'est-ce que Rousseau entend par citoyen vers 1750-1755 ? Selon lui, ce que la société appelle citoyen, c'est *un homme policé*, pas un vrai citoyen (la citation A). Car s'il en reste de vrais citoyens dans la monarchie française, ce sont les paysans : « les personnes qui donnent du pain et du lait à nos enfants » (la citation B). Cette affirmation permet de rejoindre l'idée de l'utilité d'un citoyen pour la société, d'ailleurs le syntagme « citoyen utile » est assez fréquent non seulement dans notre corpus, mais en général dans les textes du XVIII^e siècle (Duclos, Marmontel, Mercier) et chez Rousseau nous avons détecté le syntagme inversé « tout citoyen inutile » (voir ci-dessus). L'idée de l'utilité en tant que devoir civique nous paraît intéressante dans le contexte du XVIII^e siècle ; d'ailleurs la doctrine de l'utilitarisme, attribuée à Jeremy Bentham, date de la même époque. Mais il faudrait songer aussi à l'état de la monarchie française avant la Révolution. Ne sont-ils pas, les nobles et le haut clergé, considérés par les hommes de la Révolution, issus surtout du tiers état et du peuple, comme des classes sociales inutiles, qui en plus, selon les mots de Rousseau (1971 : 58-59) « dévorent en pure perte la substance de l'État » ? Nous pensons à ce genre de caricature très répandu à l'époque qui montre les charges que les nobles et le haut clergé font peser sur le peuple paysan. Un vieux paysan, substance de l'État, tout courbé sous le poids d'un noble et d'un ecclésiastique bien habillés et bien gros, à côté le gibier dévore les récoltes et le paysan n'a pas le droit de chasse.



À faut espérer q'eu jeu la finira ben tôt.
Un Paysant portant un Prélat, d'un Noble.
Allusion aux impôts dont le poids retombe en entier sur le peuple. M.M. les Evêques et les Nobles non seulement ne payent rien, mais encore s'obtiennent des grâces, des pensions qui nuisent l'État, et le Malheureux cultivateur pourroit apporter secours à sa subsistance.

Caricature XVIII^e siècle, anonyme (Gallica, Bibliothèque nationale de France)

Nous avons aussi contemplé les mots cooccurrents les plus fréquemment utilisés dans le voisinage de notre mot, car eux-aussi ils jouent un rôle dans la détermination du sens. Cette approche débouche logiquement sur une sémantique associative et selon François Rastier (1989 : 258) il s'agit d'un point essentiel d'analyse qui marque le passage de l'analyse plutôt quantitative vers l'analyse qualitative. Le sémanticien français (Ras-

tier, 1989 : 253) ajoute « qu'au premier palier, donc au niveau des syntagmes, les impressions référentielles du lecteur sont potentiellement les plus diverses, par absence de déterminations venant du contexte. Au palier du texte, elles sont potentiellement les plus riches, par surcroît de déterminations venant du contexte ».

Par exemple dans le célèbre roman libertin *Thérèse philosophe*, on observe une fréquence assez majeure des mots comme : « leur bonheur, faire des heureux, se rendre heureux, faire son bonheur » dans les parties du texte dans lesquelles nous avons relevé notre terme. Voyons tous les énoncés :

A/ Mais, répliqua Madame C..., si nos plaisirs sont innocents, comme je le conçois présentement, pourquoi au contraire ne pas instruire tout le monde de la manière d'en goûter du même genre ? Pourquoi ne pas communiquer le fruit que vous avez tiré de vos méditations métaphysiques, à nos amis, à nos *concitoyens*, puisque rien ne pourrait contribuer davantage à leur tranquillité et à leur bonheur ? Ne m'avez-vous pas dit cent fois qu'il n'y a pas de plus grand plaisir que celui de faire des heureux ? (Anonyme, 2007 : 140).

B/ C'est une folie, ajoutâtes-vous, de croire qu'on est maître de se rendre heureux par sa façon de penser. Il est démontré qu'on ne pense pas comme on veut. Pour faire son bonheur, chacun doit saisir le genre de plaisir qui lui est propre, qui convient aux passions dont il est affecté, en combinant ce qui résultera de bien ou de mal de la jouissance de ce plaisir et en observant que ce bien et ce mal soient considérés non seulement eu égard à soi-même, mais encore eu égard à l'intérêt public. Il est constant que, comme l'homme, par la multiplicité de ses besoins, ne peut pas être heureux sans le concours d'une infinité d'autres personnes, chacun doit être attentif à ne rien faire qui blesse la félicité de son voisin. Celui qui s'écarte de ce système fuit le bonheur qu'il cherche. D'où on peut conclure avec certitude que le premier principe que chacun doit suivre pour vivre heureux dans ce monde est d'être honnête homme et d'observer les lois humaines, qui sont comme les liens des besoins mutuels de la société. Il est évident, dis-je, que ceux ou celles qui s'éloignent de ce principe ne peuvent être heureux ; ils sont persécutés par la rigueur des lois, par la haine et par le mépris de leurs *concitoyens* (Anonyme, 2007 : 187).

Nous ne sommes pas très surprise par cette préoccupation pour le bonheur de l'homme ou de la communauté (voir le syntagme « eu égard à l'intérêt public »), car c'est justement au siècle de Lumières que l'homme et

son bonheur sont au centre des préoccupations des écrivains et philosophes. Il sied de souligner que certaines thèses majeures des Lumières se reflètent dans cette fiction libertine, spécialement dans l'échange intellectuel entre les personnages après l'acte sexuel. La popularité de ces œuvres contribue à l'expansion de la nouvelle pensée et les thèmes philosophiques, autrement abstraits et secs, y trouvent une nouvelle forme d'expression, « parfois plus comique, parfois plus radicale » (Duflo, 2019 : 26), mais en tout cas attrayante. L'aspect sociologique est à remarquer aussi, c'est grâce à ce déplacement au cœur du roman libertin que les idées hétérodoxes peuvent atteindre un lectorat plus large (militaires en garnison, bourgeois, etc.), au-delà du cercle étroit des spécialistes.

Le mot *vertu* et l'adjectif *vertueux* sont très cooccurents de notre terme dans les deux textes de Rousseau. On a détecté les syntagmes comme « homme vertueux, vertueux patriote, vertueux citoyen, la vertu naturelle, les vertus sociales, la seule vertu », etc. (12 occurrences en total). A son tour, le mot *vertu* est associé chez Rousseau (1971 : 241) à un autre terme, *bonheur* : « En un mot, d'un côté furent les richesses et les conquêtes, et de l'autre le bonheur et la vertu ». Il n'y a pas de doutes, l'inspiration est classique, la vertu est associée à la citoyenneté depuis l'Antiquité, les textes d'Aristote ou de Platon en témoignent, du même pour le bonheur, car Aristote l'emploie comme « le nom pour qualifier la fin de toute activité humaine » (Gaille, 2018 : 75). Nous avons ici une preuve claire de comment les Lumières reprennent les termes et les concepts anciens pour les mettre au service des inquiétudes de leur propre époque. Tzvetan Todorov (2006 : 9) a bien dit que « les Lumières absorbent », les ingrédients sont anciens, la combinaison est neuve. Nous voudrions remarquer aussi l'emploi de ces mots dans un contexte satirique et ironique, par exemple dans *Les Bijoux Indiscrets* de Diderot (2011 : 212-213) on lit : « Ce fut, me dit-elle, l'ami et la victime de l'une et de l'autre. Il s'occupa, tant qu'il vécut, à rendre ses *concitoyens* éclairés et vertueux ; et ses *concitoyens* ingrats lui ôtèrent la vie » ou encore : « Que d'horreurs ! s'écria tout bas Mangogul ; un époux déshonoré, l'État trahi, des *citoyens* sacrifiés, ces forfaits ignorés, récompensés même comme des vertus, et tout cela à propos d'un bijou » (Diderot, 2011 : 127). Ce cadrage ironique du terme atteindra son apogée dans les œuvres de Sade¹¹, mais il faudrait mettre l'accent sur le fait que les auteurs des Lumières exploitent le mot *citoyen* dans différentes stratégies d'expression littéraire pour agir ainsi sur le lecteur et pour le transformer moralement (la satire politique chez Diderot ou dans *Mémoires de Suzon*, l'ironie chez Sade, les images presque théâtrales chez Voltaire, le sentimentalisme chez Rousseau). De ce fait, on peut conclure que le mot est vraiment au service des écrivains des Lumières.

On a pu alors constater que le mot *citoyen* est souvent associé, notamment au sein du paragraphe, à des mots comme *bonheur*, *vertu*, etc. et

¹¹ Nous renvoyons encore une fois à notre Thèse de doctorat (Lastičová, 2020).

nous pouvons offrir un schéma sémantico-lexical du terme dans l'ensemble textuel étudié, inspiré par « l'étoile sémantique » de Heringer (1999). Les résultats se présentent sous la forme graphique : le mot objet de l'étude, *citoyen*, placé au centre, est entouré de ses « satellites », c'est-à-dire des mots le plus fréquemment cooccurents avec lui :

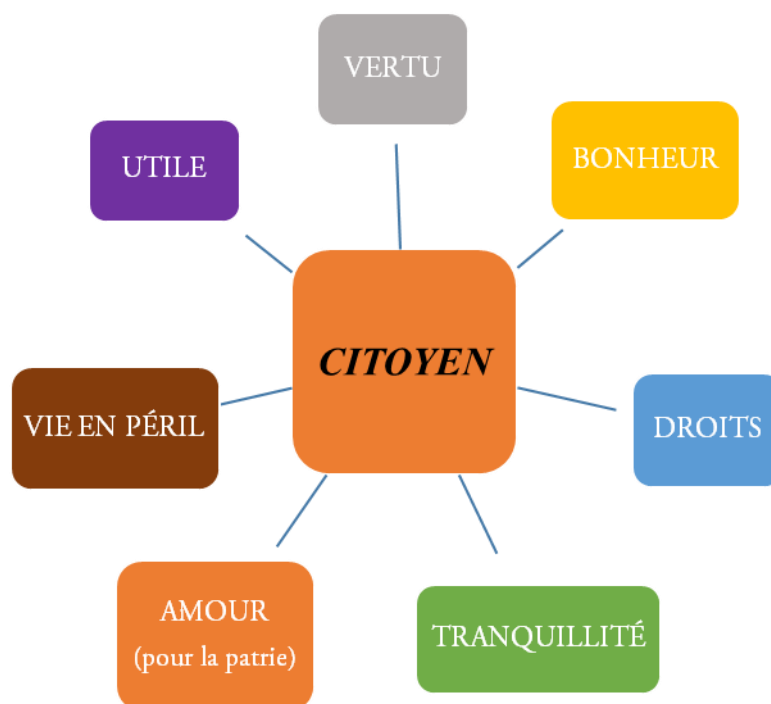


Figure 1. Le mot *citoyen* et son champ associatif dans notre corpus

Ce schéma est donc inspiré par la théorie des réseaux ou champs associatifs développée par le linguiste allemand Hans Jürgen Heringer (1999) dans son ouvrage *Das höchste der Gefühle. Studien zur empirischen Linguistik*, mais « annoncée déjà par Howard P. Iker dans un article datant de 1969 » (Kauffmann, 2002 : en ligne). Il faudrait remarquer que le graphique nous permet de déceler des structures sémantiques complexes, car « ce n'est pas seulement le mot placé au centre qui s'éclaire par la mise en évidence des contextes fréquents, mais « l'ensemble des réseaux qui font sens » (Kauffmann, 2002 : en ligne). La totalité du champ associatif est « sémantiquement pertinente, et ce champ peut être considéré comme « une représentation du schéma cognitif regroupé autour du “mot-pivot” dans le corpus » (Kauffmann, 2002 : en ligne). De cette représentation graphique on dégage facilement que certains syntagmes comme « *citoyen utile, le bonheur des citoyens, citoyen vertueux, les droits du citoyen* » ne sont pas la découverte du siècle des Lumières, ni de la Révolution française, mais du point de vue anthropologique, on peut les envisager comme une modélisation sémiotique inhérente au vocabulaire culturel de l'Occident depuis les

Grecs. Pour le dire en termes de Michel Pêcheux il s'agit des « traces de constructions antérieures, d'éléments discursifs déjà-là dont on a oublié l'énonciateur » (Maldidier, 1993 : 113). La question du sens lexical du mot dans un discours concret semble moins pertinente et elle devrait être écartée au profit d'une vision plus ouverte et spatiale : il est clair que le mot circule dans des espaces et aux formations discursives hétérogènes.

On pourrait proposer aussi une hypothèse, formulée en termes de « points de stabilisation » ou de « pratique langagière », externes du sens et de la « pensée » concrète d'un auteur, et c'est pour cette raison que nous parlons d'une modélisation sémiotique autour du mot *citoyen*. Mais une réflexion approfondie sur ce sujet dépasserait de beaucoup les limites de notre étude fonctionnelle centrée sur quelques œuvres littéraires.

Le cas des syntagmes figés nous a amenée à poser aussi la question d'intertextualité, particulièrement dans le cas des romans libertins, due à la répétition de certaines structures syntagmatiques à travers le corpus. C'est ainsi que l'on a pu établir, entre les textes de réflexion et ceux de fiction, des réseaux qui n'ont rien de linéaire. A ce propos, Sophie Moirand (2002 : 8) développe la thèse d'une « mémoire » discursive : « Le domaine de mémoire s'inscrit dans les mots, les formulations, les constructions syntaxiques, les préconstruits, et autres lieux d'ancrage de l'interdiscours dans la matérialité textuelle ».

Vu les résultats de cette recherche, nous pouvons proposer à la place d'une conception linéaire des phénomènes langagiers et littéraires concernant notre terme une représentation spatiale, qui est diachronique et qui dépasse les frontières du XVIII^e siècle. C'est ainsi que les références intertextuelles nous permettent de valider la seconde hypothèse : établir les liens avec l'histoire de l'humanité ou notre époque. Notre mot est repris des textes anciens (le champ associatif prouve comment certains concepts sont repris de l'Antiquité – l'utilité ou la vertu, par exemple), mis au service de la pensée des Lumières (dont les preuves sont surtout les structures syntaxiques, comme « le bonheur des citoyens », « sacrifier un citoyen/mettre en péril la vie d'un citoyen »), mais en même temps les associations avec ce terme font preuve d'une actualité extraordinaire et d'une stratégie littéraire mise en œuvre. Idéologie à part, du point de vue linguistique il est clair que certaines associations se sont stabilisées mémoriellement. Le dispositif d'analyse mis en place nous a permis ainsi de rejoindre une conception ample, sociocognitive de notre terme.

En tout cas, le fonctionnement du mot *citoyen*, repéré ici dans son cotexte et dans les rapports que le contexte développe avec lui, a généralement une valeur positive qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours et soulignons encore une fois que certains emplois ne manquent pas d'actualité même aujourd'hui (*le citoyen utile* ou *les droits du citoyen*, par exemple). Sur le plan littéraire il conviendrait de remarquer que les auteurs se servent du mot selon leurs propos et ils osent exploiter toutes les nuances du terme, en allant

souvent au-delà de sa définition lexicographique.

5. Conclusion

Nous avons étudié ici le profil discursif du mot *citoyen* dans quelques œuvres littéraires du XVIII^e siècle. Comme le montrent nos résultats, le mot a un profil discursif spécifique. Nous avons vu que vers 1750-1770 le terme se trouve entre deux voies nouvelles, le vieux sens de concitoyen ou d'un habitant de la ville (repris dans les dictionnaires de l'époque) contre la modernité, car le terme et le concept sont d'actualité, chargés d'avenir, porteurs de grandes valeurs. Nous avons pu constater comment un mot ancien est pris et repris et mis au service pour une inquiétude nouvelle, une nouvelle manière de penser le monde et comment avant 1789 le mot véhicule déjà certaines valeurs qui ont été traditionnellement attribuées à la Révolution. Ceci du point de vue historique et social, mais il ne faut pas omettre le fait que, du point de vue littéraire et aussi esthétique, les auteurs exploitent les différentes combinaisons du mot avec des adjectifs évaluatifs axiologiques ou avec des mots affectifs et s'en servent dans des contextes qui dépassent largement l'usage traditionnel formel. On dirait que selon l'emploi qui lui est donné par les écrivains de l'époque, c'est un mot agissant des Lumières dont l'usage, avant 1789, confirme le processus d'émancipation politique de l'homme moderne et aussi l'efficacité littéraire des différentes stratégies des auteurs. Même prise sous l'angle d'un seul mot, le XVIII^e siècle confirme, encore une fois, sa modernité. Du point de vue linguistique, comme le dit Jean-Pierre Seguin (1972 : 11), le XVIII^e siècle a apporté une langue moderne et contemporaine et à notre avis, il a contribué à la généralisation du mot *citoyen*, tangible même vers le milieu du siècle et réassuré linguistiquement en juin 1790 par la suppression des titres. Et les œuvres littéraires du XVIII^e siècle nous offrent la démonstration que les questions philosophiques et aussi le langage philosophique, inclus le mot *citoyen*, sont susceptibles de devenir des embrayeurs de récits.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANONYME (2007 [1748]) : *Thérèse philosophe*. Édition de Florence Lotterie. Paris, GF Flammarion.
- ANONYME (2005 [1778]) : *Mémoires de Suzon, sœur de Dom B..., portier des chartreux* in *Romanciers libertins du XVIII^e siècle* t. II. Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade).
- BAKHTINE, Mikhaïl (1963/1970) : *La poétique de Dostoïevski*. Paris. Éditions du Seuil.
- BAKHTINE, Mikhaïl (1977) : *Le Marxisme et la philosophie du langage*. Paris. Éditions de Minuit.
- BARTHES, Roland (1985) : *L'aventure sémiologique*. Paris. Éditions du Seuil.

- BIDOUZE, Frédéric (1998) : « Polysémie et diachronie du terme de citoyen dans les discours parlementaires au XVIII^e siècle : essai d'interprétation », in Claude Fiévet (éd.), *Invention et réinvention de la citoyenneté. Actes du Colloque international de Pau*. Pau, Éditions Joëlle Sampsy, 97-112.
- BRUNOT, Ferdinand (1966) : *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. T. VI. Première et Deuxième partie. Paris, Librairie Armand Colin.
- DELON, Michel & Pierre MALANDAIN (1996) : *Littérature française du XVIII^e siècle*. Paris, PUF (Collection Premier cycle).
- DIDEROT, Denis (2011 [1748]) : *Les Bijoux indiscrets*. Édition d'Antoine Adam. Paris, GF Flammarion.
- DUCLOS, Charles (2000 [1751]) : *Considérations sur les mœurs de ce siècle*. Édition de Carole Dornier. Paris, Honoré Champion.
- DUFLO, Colas (2019) : *Philosophie des pornographes*. Paris, Éditions du Seuil.
- GAILLE, Marie (2018 [1998]) : *Le citoyen*. Paris, GF Flammarion.
- GARAGNON, Anne-Marie (2008) : *Cinq études sur le style de Voltaire*. Orléans, Paradigme.
- GODINEAU, Dominique (1988) : « Autour du mot citoyenne ». *Mots*, 6 [Numéro spécial : Jacques Guilhaumou, dir., *Langue de la Révolution française*], 91-110.
- HAZARD, Paul (1961) : *La crise de la conscience européenne*. Paris, Fayard.
- KAUFFMANN, Michel (2002) : « De l'Euro au Teuro : un exemple d'analyse de contenu assistée par ordinateur », in *Passerelles et passeurs : Hommages à Gilbert Krebs et Hansgerd Schulte*. URL : <http://books.openedition.org/psn/6068>.
- KOSELLECK, Reinhart (1990) : *Le Futur passé*. Paris, éd. de l'EHESS.
- KRISTEVA, Julia (1970) : *Le texte du roman. Approche sémiologique d'une structure discursive transformationnelle*, La Haye, Mouton.
- LASTICOVA, Adriana (2020) : *Du mot à l'idée : l'emploi et l'usage du mot citoyen dans la littérature française du XVIII^e siècle*. Thèse de doctorat sous la direction d'Anne-Marie Reboul. Madrid, Universidad Complutense de Madrid.
- LAUNAY, Michel (1972) : *Jean-Jacques Rousseau écrivain politique*. Grenoble, ACER.
- LECOLLE, Michelle ; Marie VENIARD & Olivia GUÉRIN, (2018) : « Pour une sémantique discursive : Propositions et illustrations ». *Langages*, 210, 35-54.
- LEFEBVRE-TEILLARD, Anne (1993) : « Citoyen ». *Droits*, 1, 33-42.
- LILTI, Antoine (2019) : *L'Héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*. Paris, Seuil/Gallimard.
- MAINGUENEAU, Dominique (2009) : *Les termes clés de l'analyse du discours*. Paris, Éditions du Seuil.
- MALDIDIER, Denise (1993) : « L'inquiétude du discours. Un trajet dans l'histoire de l'analyse du discours : le travail de Michel Pécheux ». *Semen*, 8, 107-119. URL : <http://journals.openedition.org/semen/4351>.
- MAZIÈRE, Francine (2005) : *L'analyse du discours*. Paris, PUF (Que sais-je ?).

- MOIRAND, Sophie (2002) : « Discours sur la science et positionnements idéologiques », in communication sur invitation au colloque *De l'analyse du discours à celle de l'idéologie : les formations discursives*, organisé par l'UMR 5475, Université de Montpellier 3. URL : <https://hal-univ-paris3.archives-ouvertes.fr/hal-01504115>.
- MORNET, Daniel (1989) : *Les origines intellectuelles de la Révolution française 1715-1787*. Lyon, La Manufacture.
- NOVAKOVA, Iva & Julie SORBA (2014) : « Les adjectifs d'affect : complexité sémantique et profils discursifs », in *4e Congrès Mondial de Linguistique Française*. Berlin, 637-649. DOI : <https://doi.org/10.1051/shsconf/20140801193>.
- PROSCHWITZ, von, Gunnar (1966) : « Le vocabulaire politique au XVIII^e siècle avant et après la Révolution. Scission ou continuité ? ». *Le Français moderne*, 34 : 2, 87-102.
- RABAU, Sophie (2002) : *L'intertextualité*. Paris, GF Flammarion.
- RASTIER, François (1987) : *Sémantique interprétative*. Paris, Presses Universitaires de France (Formes sémiotiques).
- RASTIER, François (1989) : *Sens et textualité*. Paris, Hachette (col. Langue, Linguistique, Communications).
- RASTIER, François (2001) : *Arts et sciences du texte*. Paris, Presses Universitaires de France (Formes sémiotiques).
- REICHLER, Claude (1981) : « À propos de la notion d'intertextualité : l'exemple du roman libertin ». *Diogène*, 114, 81-91.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques (1971) : *Œuvres complètes t. 2*. Paris, Éd. du Seuil (L'Intégrale).
- SEGUIN, Jean-Pierre (1972) : *La langue française au XVIII^e siècle*. Paris, Bordas.
- SGARD, Jean (1986) : *Lumières et lueurs du XVIII^e siècle. Histoire de France à travers les journaux du temps passé 1715-1789*. Paris, À l'enseigne de l'Arbre verdoyant.
- SLAKTA, Denis (1971) : « L'acte de demander dans les Cahiers de doléances ». *Langue française*, 9, 58-73.
- STAROBINSKI, Jean (2006 [1964]) : *L'invention de la liberté 1700-1789*, suivi de *Les emblèmes de la Raison*, Paris, Gallimard.
- TODOROV, Tzvetan (2006) : *L'Esprit des Lumières*. Paris, Éditions Robert Laffont.
- VENIARD, Marie (2007) : *La nomination d'un événement dans la presse quotidienne nationale. Une étude sémantique et discursive : la guerre en Afghanistan et le conflit des intermittents dans Le Monde et Le Figaro*. Thèse de doctorat sous la direction de Sophie Moirand. Paris, Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3.
- VOLTAIRE (1967 [1764]) : *Dictionnaire philosophique*. Édition de Raymond Naves. Paris, Éditions Garnier Frères.
- VOLTAIRE (1989 [1763]) : *Traité sur la tolérance*. Paris, GF Flammarion.
- VOLTAIRE & Jacques VAN DEN HEUVEL (1982) : *L'affaire Calas et autres affaires*. Paris, Gallimard (Folio, 672).

